



DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-19

CONSTRUCTION D'UN CITYSTADE ET D'UNE AIRE DE FITNESS : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « demander à tout organisme financeur, et ce de manière générale, l'attribution de subventions »,

Considérant le règlement des aides de l'Agence Nationale du Sport et de son plan 5000 équipements – génération 2024,

Considérant le projet de construction d'un city stade multisports et d'une aire de fitness,

Dans le cadre de sa labélisation « Terre de jeux 2024 », la ville de Seysses souhaite accroître les pratiques sportives sur son territoire en développant de nouveaux équipements. La ville souhaite ainsi aménager un city stade Multisports et une aire de fitness à côté du gymnase Brianna VIDE.

Le coût global du projet de city stade multisport est estimé à 44 900 € HT soit 53 880 € TTC avec le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
	Coût prévu HT		Taux appliqué au projet	Prévisionnel
				€ HT
-		Fonds propres maître d'ouvrage		
Etude Maitrise d'œuvre	- €	Autofinancement	20%	8 980.00 €
	- €	Emprunt		
	- €	Aides publiques		
Sous-Total études	- €	Etat : DETR	0%	- €
Cellule multisports	38 930.00 €	Etat : ANS	80%	35 920.00 €
Minibuts	450.00 €	Région	0%	- €
Poteaux pare ballons	4 620.00 €	Département 31	0%	- €
Filet rehausse pare ballons	900.00 €	Départements : autres		- €
Sous-Total Travaux	44 900.00 €	Autres aide publiques		- €
		Total recettes € HT	100%	44 900.00 €
Total dépenses € HT	44 900.00 €			

Le coût global du projet d'aire de fitness est estimé à 47 146 € HT soit 56 575.20 € TTC avec le plan de financement ci-dessous :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		
	Coût prévu HT		Taux appliqué au projet	Prévisionnel
				€ HT
Etude Maitrise d'œuvre	- €	<u>Fonds propres maître d'ouvrage</u>		
	- €	Autofinancement	20%	9 430.00 €
	- €	Emprunt		
Sous-Total études	- €	<u>Aides publiques</u>		
Modules aire de fitness	30 856.00 €	Etat : DETR	0%	- €
Travaux d'aménagement du sol (dalle béton)	16 290.00 €	Etat : ANS	80%	37 716.00 €
		Région	0%	- €
Sous-Total Travaux	47 146.00 €	Département 31	0%	- €
		Départements : autres		- €
		Autres aide publiques		- €
Total dépenses € HT	47 146.00 €	Total recettes € HT	100%	47 146.00 €

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter l'Etat, et notamment l'Agence Nationale du Sport, et de tout autre organisme susceptible d'octroyer une aide financière, afin de déposer les dossiers de demandes correspondants, aux fins d'obtention des aides aux taux les plus élevés.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses,
le 23 avril 2024
Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

